



Contrat POIVRON SOLIDAIRE saison 2023

AMAP Le Poivron solidaire

Jean-Louis ALLEMEERSCH

Association La Courgette solidaire

Maraîcher

28 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

95270 ASNIÈRES-SUR-OISE

48 distributions : du jeudi 4 janvier au 13 décembre 2023

NOM ET PRÉNOM : _____

Date d'adhésion à la Courgette Solidaire : _____

Contrat Individuel ou Contrat en Binôme (Nom et Prénom du binôme : _____)

TÉLÉPHONE(S) : _____

ADRESSE MAIL : _____

Modalités d'inscription :

1. Vous devez avoir adhéré pour l'année en cours à l'association de la Courgette Solidaire.

Vérifier si vous êtes à jour en vous identifiant sur le [site de la Courgette Solidaire](#).

→ Si vous n'êtes pas à jour ou pas encore adhérent/e pour l'année 2023, merci de le faire via le site [Hello Asso](#).

2. Remplir le contrat et le renommer "S23-NOM-Prénom" ou "S23-NOM-Prénom-B-NomBinome" et le renvoyer par mail à lepoivronsolidaire@gmail.com

Pour une adhésion en cours d'année, le montant des chèques sera adapté.

3. Établir six (06) chèques à l'ordre de : **JEAN-LOUIS ALLEMEERSCH** selon le type de panier choisi :

Contrat Individuel :	P.U.	Nbre de distri :	Chèques à l'ordre de : J-L. ALLEMEERSCH	mon choix :
Petit panier	9 €	48 distributions	6 chèques de 72 €	
Panier	18 €	48 distributions	6 chèques de 144 €	

Pour les inscriptions en Binôme, Chaque membre du **binôme** doit établir 6 chèques de :

Contrat Binôme :	P.U.	Nbre de distri :	Chèques à l'ordre de : J-L. ALLEMEERSCH	mon choix :
Panier	18 €	48 distributions	6 chèques de 72 €	



Contrat POIVRON SOLIDAIRE saison 2023

Les chèques seront remis pour encaissement par Jean-Louis Allemeersch, un par un aux périodes suivantes :

11/01/2023 - 01/03/2023 - 10/05/2023 - 12/07/2023 - 13/09/2023 – 15/11/2023

4. Déposer les chèques dans une enveloppe indiquant « contrat POIVRON + votre nom » dans la boîte aux lettres extérieure du local : 28, rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas.

5. Merci de nous informer par mail lorsque vous aurez déposé les chèques à l'AMAP : lepoivronsolidaire@gmail.com
Un mail vous sera envoyé pour vous confirmer la bonne réception de votre contrat et la récupération des chèques.

La part de récolte hebdomadaire :

La récolte est partagée et distribuée au local de l'AMAP, **28 rue Romain-Rolland, aux Lilas.**

Les distributions ont lieu le **MERCREDI de 19 h à 20 h** (arrivée à 18 h 45 pour les préparateurs/distributeurs).

Le panier est composé de 5 légumes de saison cultivés **sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse.**

Nous sommes également solidaires ... des conditions climatiques : si elles sont favorables, le panier est plus important ;
en revanche si elles sont mauvaises, le panier sera moins fourni.

Calendrier des distributions : La saison 2023 débute le mercredi 4 janvier et prend fin le mercredi 13 décembre 2023.

Il y aura 48 paniers sur 46 dates de distributions.

Le [planning des distributions](#) est consultable sur le site Internet. Vous pouvez également consulter et vous inscrire aux préparations/distributions dans le [tableau des distributeurs](#).

Merci de bien noter qu'il n'y aura **pas de distribution aux dates suivantes :**

Mercredi 9 août et mercredi 16 août 2023



Contrat POIVRON SOLIDAIRE saison 2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production,
- **Assurer au moins 3 distributions annuelles (préparation des paniers ou tenue des distributions) ou sous forme de permanences ou autres tâches au sein de l'AMAP :** rangement du local, participation aux évènements (représentation au forum des associations, aide à l'organisation et participation au pique-nique annuel et à la visite de la ferme...),
- Gérer ses retards et ses absences aux permanences-distributions (notamment pendant les périodes de vacances), le partage éventuel de son abonnement en binôme,
- Participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet www.lacourgettesolidaire.fr.
- Adhérer à l'association la courgette Solidaire : <https://www.helloasso.com/associations/la-courgette-solidaire>
-

Engagements du maraîcher partenaire :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques), de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs > Le maraîcher et les adhérents s'engagent à :

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies),
- Assister à l'Assemblée Générale annuelle ou s'y faire représenter.

Avoir lu la charte des Amap dont voici le lien : http://www.lacourgettesolidaire.fr/media/file/charte_des_amaps.pdf

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des Amap.

Ce bulletin signé par les différentes parties sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande. Je certifie avoir pris connaissance de la charte des AMAP.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »,

Fait à _____, le _____

	Adhérent	Membre du collectif de l'Amap	Maraîcher
Signatures			